

*MAIRIE DE BOUSSENS*

*31360*

*HAUTE-GARONNE*

*EXTRAIT DU REGISTRE*

*DES DELIBERATIONS*

*DU CONSEIL MUNICIPAL*

**Date de convocation :**

**01/02/2019**

**L'an deux mille dix-neuf et le onze février à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian (Proc.)**, Maire.

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 14**

**Présents :** M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH Mme CAHUZAC.

**Absent excusé :**

**M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)**

**Absente :** Mme TONELLO

**D.C.M n° 2.3**

**SDEHG – Participation financière**

**pour petits travaux urgents.**

**Engagement de dépenses.**

**Madame DALLA-ZANNA Rosanna** a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ⊕ Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de **10 000 €** ;
- ⊕ Charge Monsieur le Maire :
  - D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;

**Responsable de secteur :**

Nom de votre ingénieur référent  
N° de téléphone :  
E-mail :

**Monsieur, Madame le Maire**  
Hôtel de Ville

31 XXX XXXXX

**Référence SDEHG :**

« INTITULE PROJET »

## **LETTRE DE VALIDATION DE PLAN D'ETUDE ET D'ENGAGEMENT FINANCIER**

Madame, Monsieur le Maire,

Suite à votre demande de travaux urgents d'éclairage ci-dessus référencés, je vous confirme que le projet a été étudié par mes services.

Ainsi, afin de me permettre de programmer l'intervention, veuillez trouver ci-dessous le descriptif des travaux ainsi que le montant de votre contribution communale. Cette dernière sera imputée à la délibération annuelle 2019.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX PROJETES :

-  
-  
-

**La contribution communale à ces travaux est de XXXX € et sera imputée à la délibération annuelle 2019 spécifique aux travaux urgents.**

Si vous souhaitez engager ces travaux il vous appartient de me retourner le présent document après y avoir apposé votre visa.

Dans cette attente, veuillez agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Pierre IZARD

Monsieur, Madame le Maire de XXXX valide le plan d'étude du projet de « INTITULE PROJET », accepte le paiement de la participation communale de XXXX €, et demande l'engagement des travaux.

SIGNATURE DU MAIRE :

Le ----/ ----/ 2019

**IMPORTANT : Document à retourner au SDEHG**

Responsable des procédures techniques  
et juridiques :

Mme Delphine LAGUERRE-DJABER

☎ 05.62.26.92.96

[delphine.laguerre@sdehg.fr](mailto:delphine.laguerre@sdehg.fr)

Madame, Monsieur le Maire

**Objet :**

Délibération optionnelle pour les petits travaux urgents.

Document adressé par voie électronique

Toulouse, le

09 JAN. 2019

Madame, Monsieur le Maire,

En février 2018, je vous ai informé de la mise en place au SDEHG d'une nouvelle procédure spécifique aux « *petits travaux urgents* » permettant une intervention rapide des entreprises lorsqu'une réactivité importante est requise.

Cette procédure qui reste optionnelle, ne remplace pas la procédure habituelle qui prévaut au SDEHG, avec validation des délibérations en Conseil Municipal. Elle vient simplement la compléter pour les rares cas où il y a urgence à intervenir (ex : cas de danger potentiel pour les administrés).

Comme en 2018 cette procédure se décompose en trois étapes :

- En début d'année 2019, validation en Conseil Municipal d'une **délibération annuelle de principe**. Cette délibération fait état d'un **montant maximum de contribution communale de 10 000€** pour des travaux d'éclairage et de feux tricolores urgents.
- Tout au long de l'année, toute demande de travaux urgents fera l'objet d'une étude détaillée et d'un chiffrage transmis à la commune sous la forme **d'une lettre d'engagement à valider par le Maire**. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du Syndicat resteront applicables. Les lettres d'engagement validées seront rattachées à la délibération annuelle de principe.
- En fin d'année **un compte-rendu d'exécution** devra être présenté par le Maire à l'occasion d'une réunion de son Conseil Municipal. Ce compte-rendu fera état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération annuelle de principe. Cela nécessite donc un suivi rigoureux, tant au SDEHG que dans vos services afin de rester dans l'enveloppe votée.

Pour l'année 2019, je vous adresse donc les modèles de délibération de principe et de lettre d'engagement qui seront utilisées dans le cadre de cette procédure.

Veuillez agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président



Pierre IZARD

P.J. : Délibération de principe et lettre d'engagement.